



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 janvier 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 janvier 2002

**Convention entre la ville de Niort et le Centre Communal d'Action  
Sociale de Niort relative à la Médecine du Travail**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA,  
Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie  
HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-  
Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2002**

DELIBERATION D20020016

**Direction Ressources Humaines**

**Convention entre la ville de Niort et le Centre Communal  
d'Action Sociale de Niort relative à la Médecine du Travail**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 25 septembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé la ville de Niort à signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale, relative au remboursement par ce dernier à la ville de Niort des prestations servies par le Médecin du Travail municipal à l'occasion des visites médicales annuelles qu'elle assure au personnel du Centre Communal d'Action Sociale.

Aujourd'hui, la Médecine du Travail de la ville de Niort exerce ses fonctions à mi-temps pour le compte de la ville et à mi-temps pour la Communauté d'Agglomération de Niort. Il y a donc lieu de partager le remboursement des prestations du Médecin entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort et de modifier par avenant les termes de la convention précitée.

Le Centre Communal d'Action Sociale doit désormais rembourser à la Ville de Niort les prestations du Médecin du Travail au prorata de la moitié du nombre d'agents examinés au Centre Communal d'Action Sociale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale un avenant à la convention du 6 novembre 1998 relative à la facturation des prestations du Médecin du Travail.

*(Bernard BELLEC, Président du C.C.A.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)